



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Canton de Châteauneuf-Sur-Loire
Commune de VITRY-AUX-LOGES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vitry-aux-Loges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :	18 juillet 2023 transmise le 20 juillet 2023
Nombre de membres élus :	19
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres votants :	19

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Christophe BOURILLON, Chantal LEJARRE, Jacques CÉVOST, Philippe ANDRIEU, Nicole MALLET, Cédric SICARD, Cédric FAUCONNIER, Alexandra GOUILLOT, Céline ROTURIER, Grégory DAUDIER, Dominique MAÇON, Félix HERNANDEZ, Catherine ROUZIC, Christel BARBIER.

Etaient absents :

Sylvie GANDON
Jocelyne MARTIN
Francis VIGOUROUX
Laetitia GIRARD

Ont donné pouvoir :

Sylvie GANDON	à Arnaud de BEAUREGARD
Jocelyne MARTIN	à Jacques CÉVOST
Francis VIGOUROUX	à Cédric FAUCONNIER

Secrétaire de Séance : Cédric FAUCONNIER

Monsieur Cédric FAUCONNIER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 2023.

☞ Adopté à l'unanimité

1. D. 45-07-2023 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

✚ Pour le service administratif

Il est prévu de recruter un nouvel agent comptable

✚ Pour le service technique

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, il est prévu de recruter un nouvel agent pour le remplacer.

✚ Pour le service scolaire – périscolaire :

Comme chaque année, il est procédé à l'adaptation des postes d'Agent Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et des postes d'Adjoints Techniques en fonction des besoins (effectifs) et de l'organisation du service périscolaire afin de permettre le bon accueil des enfants scolarisés à Vitry-aux-Loges.

Cette année, il est proposé de stagiairiser les deux agents ayant travaillé cette année sur des postes d'ATSEM et de recruter deux apprentis pour le 3^{ème} poste d'ATSEM.

Il est également prévu de stagiairiser un agent contractuel des services techniques ayant en charge l'entretien des locaux scolaires et périscolaires.

Vu le Code Général de La Fonction Publique,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le besoin de la collectivité territoriale de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à jour ;

Considérant le tableau des effectifs ci-après :

SERVICE	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs vacants								
					Temps de travail	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL	TOTAL								
ADMINISTRATIF	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Secrétaire Générale	TC	1	T	1									
	Rédacteur	Rédacteur	B	Assistante gestion comptable	TC	1	T		1								
	Adjoint administratif	Adjoint administratif Territorial	ad. Adm. Princip. 2 ^{ème} Classe Ad. Adm. Princip. 1 ^{ère} Classe	C	Assistante gestion comptable	TC	1	T		1							
		Adjoint administratif Territorial									C	Assistante administrative	TNC	1	T	1	
		Adjoint administratif Territorial									C	Assistante gestion comptable	TC	1	T	1	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif Territorial	C	Assistante administrative	TC	1	T	1									
	TECHNIQUE	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principale	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	1	T	1								
Agent de Maitrise		Agent de Maitrise	C	Responsable des services techniques	TC	1	T	1									
Agent de Maitrise		Agent de Maitrise	C	Responsable des services techniques	TC	1	T		1								
Adjoint technique		Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	C	Responsable des services techniques	TC	1	T	1									
Adjoint technique		Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	1	T		1								

	Adjoint technique	Adjoint Technique Territorial	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	1	T	1	
	Adjoint technique	Adjoint Technique Territorial	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	1	S	1	
	Adjoint technique	Adjoint Technique Territorial	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	1	C	1	
	Adjoint technique	Adjoint Technique Territorial	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	1	C		1
SCOLAIRE & PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	C	Responsable service périscolaire	TC	1	T	1	
	Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	C	Directeur/trice Centre de loisirs	TC	1	T	1	
	Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	C	Animateur/trice des services périsco.	TC	1	S	1	
	Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	C	Animateur/trice des services périsco.	TNC	5	C	4	
							T	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	2	T	2	
	Adjoint technique	Adjoint Technique Territorial	C	Agent polyvalent des services tech.	TC	1	S	1	
	Adjoint technique	Adjoint Technique Territorial	C	Agent polyvalent des services tech.	TNC	1	C	1	
	ATSEM	Agent spé. ppal 2ème Cl écoles mat	C	ATSEM	TC	1	T	1	
	ATSEM	Agent territorial d'animation	C	ATSEM	TC	1	S	1	
	ATSEM	Agent territorial d'animation	C	ATSEM	TC	1	S	1	
ATSEM	Apprentis	C	ATSEM	TC	2	A	2		
	Garde Champêtre	Garde Champêtre Chef Principal	C	Garde Champêtre - Fontainier	TC	1	T	1	

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

❖ **DECIDE** d'approuver le tableau des effectifs de la collectivité, à compter du 1^{er} août 2023 tel qu'il a été présenté.

2. D. 46-07-2023 - CONVENTION VALOCIME

Rapporteur : Arnaud de BEAUREGARD, Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 35 m² environ sur la parcelle cadastrée C n° 1602 située route de Seichebrières, angle RD 443 et RD 137, objet des conventions conclues avec les occupants actuels (Orange et ATC) à l'expiration de ces dernières selon l'offre financière transmise.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **ACCEPTE** le principe de changement de locataire de la parcelle C n°1602 actuellement occupée.
- ❖ **DECIDE** à effet de la décision du conseil municipal de donner en location pour une durée de 12 ans à partir du 16 janvier 2030, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 35 m² environ sur la parcelle section C numéro 1602.
- ❖ **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de réservation de 1 400 € (200 € versés à la signature + 200 € par an pendant 6 ans) pour réservation avec anticipation à expiration de la convention avec ATC.
- ❖ **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de réservation de 3 000 € (500 € versés à la signature + 500 € par an pendant 5 ans) pour réservation avec anticipation à expiration de la convention avec ORANGE.
- ❖ **ACCEPTE** le montant de d'une avance de 12 000 € à la signature (repris à hauteur de 1 000 € sur les 12 ans de loyer)
- ❖ **ACCEPTE** un loyer annuel fixe de 9 500 € brut (soit 8 500 € net de toute avance comprenant toutes charges éventuelles avec une indexation fixe annuelle de +0.50 %) pour l'ancien contrat ATC
- ❖ **ACCEPTE** un loyer annuel fixe de 3 500 € brut en remplacement du contrat Orange avec une indexation fixe annuelle de +0.50%.
- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de location avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire.

3. D. 47-07-2023 - CONVENTION SICTOM

Monsieur le Maire présente le projet de convention transmis par le SICTOM.

Cette convention prévoit de la mise à disposition d'un badge par colonne d'ordures ménagères pour l'évacuation des déchets abandonnés, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

Chaque mairie disposant d'un contrat de redevance auprès du SICTOM, se verra remettre un badge d'accès aux colonnes d'ordures ménagères affecté à chaque colonne présente sur son territoire. Les mairies s'engageront à n'utiliser ces badges que pour l'évacuation des déchets abandonnés présents sur leur territoire, et à respecter l'affectation des badges sur les colonnes.

La convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an, il est précisé que les 27 premiers dépôts seront gratuits pour la collectivité. A partir du 28^{ème} dépôt, chaque dépôt est facturé au tarif en vigueur conformément à la grille tarifaire 2024.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de location avec le SICTOM et tous documents se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Bulletin municipal : remerciements à Philippe Andrieu pour la réalisation du bulletin municipal. Information sur l'oubli du nom de Jocelyne Martin dans la liste des conseillers municipaux. Les excuses de la collectivité lui sont présentés, et la version numérique du bulletin a été corrigée.
- ✚ Travaux rue des Moulins : pas de retard sur le chantier, pas d'aléas jusqu'à présent. Le parvis près des arrêts de car est formé. Un test avec les cars va être réalisé le mercredi 26 juillet. Demande de Christel Barbier pour les rosiers situés à l'angle de la rue Joseph Leber. Tous les végétaux ont été

récupérés et mis en jauge aux ateliers municipaux. Le fleurissement des massifs sera vu lors de la prochaine commission travaux.

- + Avenue de la Gare : l'intégralité des travaux seront terminés à la fin de la semaine. Bande de roulement sera faite intégralement jusqu'au sentier des Dames. Les îlots vont être posés dans un second temps, probablement deuxième quinzaine d'août. Ils seront intégrés à la voirie et scellés avec du béton. Le marquage au sol ne sera fait qu'à l'issue de l'ensemble des travaux.
- + Parking de l'Eglise : les travaux ont débuté. Le parking devrait être terminé pour le début des travaux de l'Eglise à compter du 28 août. Une vingtaine de voiture pourront se stationner. Des aménagements seront posés sur la rue Jules Ferry.
- + Mats du terrain de foot : les 4 mats vont être changés
- + Véloroute va probablement être ouverte à la fin de la semaine 30.

Prochain Conseil Municipal : 26 septembre 2023 à 19 h 30

Le Secrétaire de séance,
Cédric FAUCCONNIER

Le Maire,
Arnaud de BEAUREGARD

